

## RSH légumes frais de plein champ :

### Pas de correctif pour les principales zones légumières

Si le mois de janvier 2026 a été très pluvieux, le cumul des pluies d'octobre à janvier est proche des normales pour l'Est de la Bretagne. Seules certaines communes hors zones légumières de l'Ouest ont un cumul supérieur de 30 % aux normales. **Pour les zones légumières Nord bretonnes, il n'y a donc pas besoin d'appliquer le correctif du Reliquat Sortie Hiver pour les légumes frais de plein champ.**

#### Un mois de janvier pluvieux

Cet hiver, c'est principalement le mois de janvier qui a été arrosé avec des pluies supérieures aux normales 1991-2020 allant de + 85 % (Rennes) à + 144 % (Quimper). Ces pluies ont souvent saturé les sols en eau et dans de nombreuses situations, engendré de la lixiviation d'azote. Il est recommandé d'attendre que les sols soient bien ressuyés pour intervenir dans les champs.



Figure 1 : Pluie hivernale mensuelle normale (1991-2020) et 2025-2026 pour Brest, Saint-Brieuc, Quimper, Rennes et Lorient. Source des données: météo France (<https://meteo.data.gouv.fr/>, dernière consultation le 04/02/2026).

La répartition des pluies sur la Bretagne entre le 1<sup>er</sup> octobre 2025 et le 31 janvier 2026 va de 300 mm à l'Est de la région à plus de 900 mm à l'Ouest (Figure 2). Les pluies sont proches des normales sur l'Ille-et-Vilaine et supérieures aux normales sur le Finistère, le Morbihan et le Sud-Ouest des Côtes-d'Armor. Seules quelques zones du Finistère et Morbihan dépassent de 30 % la normale 1991-2020 du cumul de pluie. Les zones légumières du Nord de la Bretagne ne sont pas concernées (Figure 3).

## Pluie cumulée du 01/10/2025 au 31/01/2026

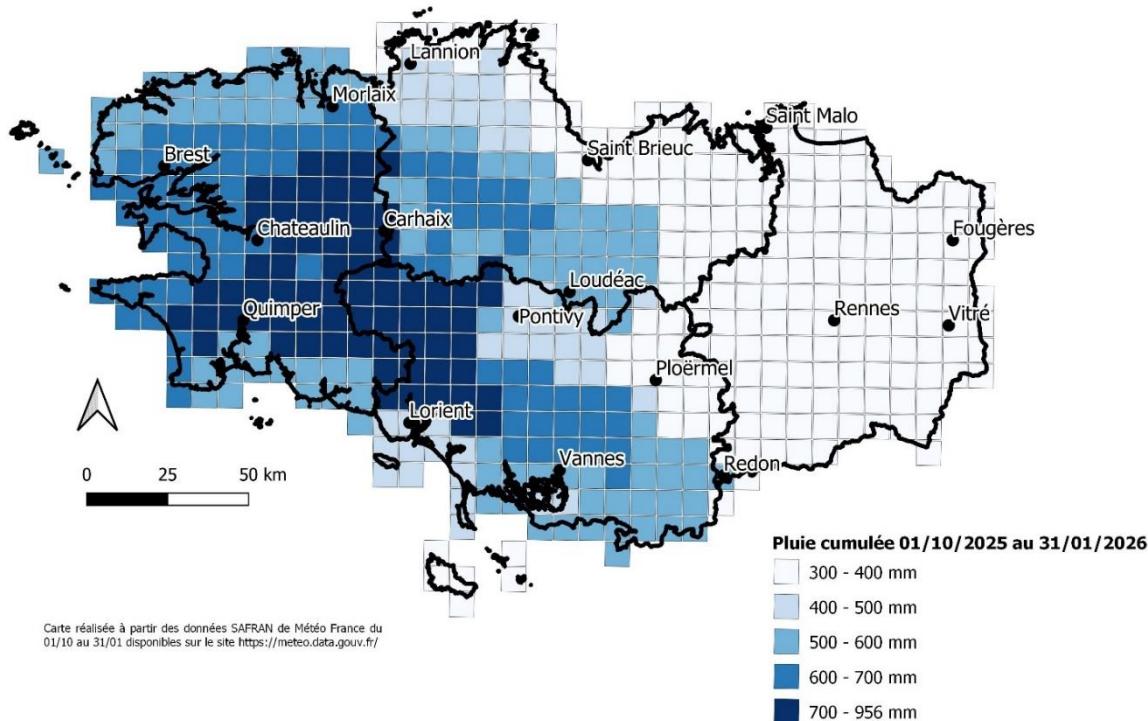


Figure 2 : Carte des pluies cumulées sur la région Bretagne entre le 1er octobre 2025 et le 31 janvier 2026. Source des données : données SAFRAN de météo France (<https://meteo.data.gouv.fr/>, dernière consultation le 04/02/2026).

## La fertilisation des légumes frais de plein champ

Les grilles GREN pour piloter la **fertilisation des légumes frais de plein champ** ont été modifiées lors du dernier arrêté GREN paru en mars 2023. Ces grilles ont apporté 3 modifications principales pour mieux correspondre à la diversité des situations culturelles :

- La grille sur l'effet du précédent a été complétée et prend en compte la période d'implantation des cultures (printemps ou été)
- Le tableau des doses pivots a été complété par de nombreuses cultures
- La mise en place de 4 correctifs de la dose pivot. Ces correctifs permettent d'affiner le calcul de la dose à apporter en fonction du type de sol, de l'historique d'apports d'effluents d'élevage, du type de rotation et enfin un correctif 'Reliquat Sortie d'Hiver'. Ces correctifs ne sont utilisés que pour la dose à la mise en place (plantation ou semis).

## Rappel des calculs des 4 correctifs de la dose pivot

### 1 Correctif 'sol'

La dose pivot est proposée pour un sol normalement pourvu en matière organique (MO > 2 %). Un surplus d'apport d'azote de +20 unités est proposé pour les sols à faible minéralisation, c.à.d. pour les sols à taux de MO < 2 %, en système endivier ou les sols sableux (> 55 % de sable).

## 2) Correctif 'fréquence des apports de Produits Résiduaires Organiques (PRO)'

Ce correctif évalue les arrières-effets de la fréquence des apports de PRO sur les 3 dernières années. Les PRO sont classés selon les 2 types, définis par l'arrêté ministériel du 19 décembre 2011 :

- PRO type 1 à C/N > 8 : fumiers de ruminant, fumiers porcin, compost de déchets verts, compost de digestats...
- PRO type 2 à C/N < 8 : lisiers bovin et porcin, fumiers de volaille, lisiers de volaille, fientes de volaille, digestats bruts de méthanisation...

L'indice est construit selon la formule suivante : un apport de PRO type 1 (quelle que soit sa dose) équivaut à un score de 1, alors qu'un apport de PRO de type 2 équivaut à un score de 0.5. La somme des scores sur les 3 années précédentes constitue l'indice. **Si l'indice est supérieur ou égal à 2, un correctif de -15 unités d'azote doit être appliqué.**

## 3) Correctif 'type de rotation'

Les rotations légumières ayant globalement plus de restitutions, la minéralisation du sol est augmentée par ses apports de matières organiques fraîches et un travail du sol plus fréquent. **Les rotations constituées uniquement de légumes et couvert d'interculture les 3 dernières années permettent de réduire de 15 unités d'azote la dose pivot.**

## 4) Correctif 'Reliquat Sortie d'Hiver (RSRH)'

Ce correctif va permettre d'ajuster (diminuer ou augmenter) la dose pivot proposée pour chaque légume. La dose pivot tient compte d'un RSH moyen et d'un reliquat non extractible par les cultures.

Le correctif RSH est calculé en fonction de la pluviométrie hivernale (octobre à janvier inclus) par rapport aux 'normales' trentenaires. Ce correctif s'applique donc en cours de saison, à partir du mois de février et uniquement jusqu'aux implantations printanières (jusqu'au 30 avril) :

- Si la pluviométrie d'octobre à janvier inclus est **inférieure de 30 % aux normales**, alors le correctif est de – 10 unités (aucune commune concernée en 2026).
- Si la pluviométrie d'octobre à janvier inclus est **supérieure de 30 % aux normales**, alors le correctif est de +10 unités (**ZONE A** : communes en orange foncé sur la carte, surtout en centre Finistère et Sud-Ouest Bretagne)
- Si la pluviométrie annuelle est **proche des 'normales'** (+ ou – 30 %), alors il n'y a pas de correction RSH (**ZONE B** : communes en orange clair sur la carte).

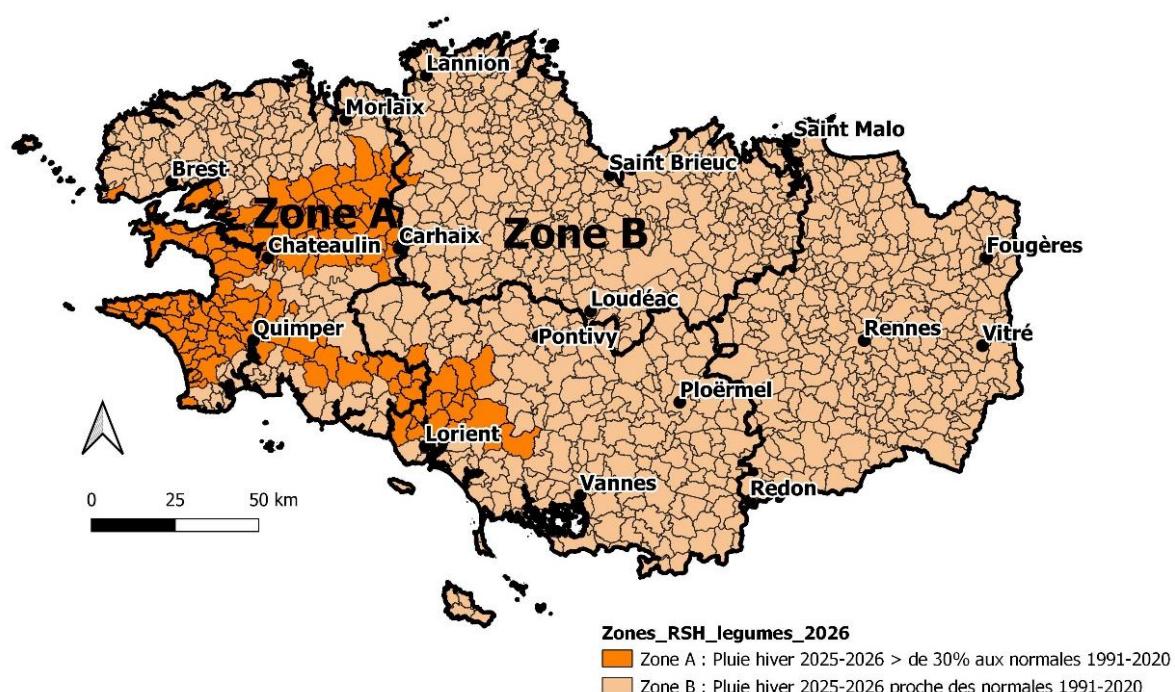


Figure 3 : Carte des zones à considérer pour le correctif RSH 2026 légumes frais de plein champ. Zones délimitées sur la base du cumul pluviométrique du 1er octobre 2025 au 31 janvier 2026 par rapport aux normales 1991-2020 (source : Météo France).

## Quand utiliser les correctifs aux doses pivots ?

Stade du conseil	Mesure de reliquat dans la parcelle	Correctif "Sol"	Correctif "PRO"	Correctif "type de rotation"	Correctif "RSH"	Formule de calcul de la dose prévisionnelle
Avant plantation	<b>Non</b>	Oui	Oui	Oui	Uniquement pour les implantations de janvier à avril	Dose à apporter = dose pivot ± correctif 'sol' ± correctif 'PRO' ± correctif 'type rotation' ± correctif 'RSH'
	<b>Oui</b>	Oui	Oui	Oui	Non (remplacé par le reliquat)	Dose à apporter = dose pivot ± correctif 'sol' ± correctif 'PRO' ± correctif 'type rotation' - reliquat mesuré + 20 unités*
En cours de culture	Pas de prise en compte des correctifs					

\*Ce chiffre de 20 unités correspond au reliquat incompressible (Rf) pour les cultures légumières

## Deux exemples d'utilisation des grilles GREN

	<u>Exemple 1</u> <b>Echalote plantée en mars en sol limoneux à Plouenan</b>	<u>Exemple 2</u> <b>Poireau d'automne planté en juin à St Méloir des Ondes</b>
<b>Précédent cultural</b>	Chou-fleur récolté en novembre	Couvert végétal sans légumineuses après orge
<b>Effet précédent</b>	Plantation de janvier à avril, précédent chou-fleur d'automne, alors ' <b>effet moyennement riche</b> '	Plantation de mai à aout, précédent couvert sans légumineuse après précédent pauvre, alors ' <b>effet précédent pauvre</b> '
<b>Dose pivot</b>	<b>60 unités N</b> (valeur maximum du tableau)	<b>70 unités N</b> (valeur maximum du tableau)
<b>Correctif 'sol'</b>	0	+20 unités N (car sol à taux de MO < 2%)
<b>Correctif 'fréquence apport de PRO'</b>	-15 unités N (car fumier tous les 3 ans et lisier les autres années)	0 (un seul apport de compost tous les 3 ans)
<b>Correctif 'rotation'</b>	0 (rotation avec céréales)	-15 unités N (rotation uniquement légumes)
<b>Correctif 'RSH'</b>	0 car Zone B	Pas de correctif car <b>hors période de prise en compte</b> (plantation après le 30 avril)
<b>Reliquat dans la parcelle</b>	Non, alors prise en compte du correctif RSH	Oui en mai = 35 unités
<b>Calcul de l'apport d'azote disponible</b>	<b>60-0-15-0+0 = 45 unités</b>	<b>70+20+0-15-35+20* = 60 unités</b> (*reliquat non extractible)

Tous les tableaux (effet précédent et doses pivots) et détail du calcul des correctifs sont disponibles dans l'annexe 9 du GREN signé le 29 mars 2023. L'annexe 2 permet de déterminer quel coefficient d'équivalent engrais est utilisé pour chacune des cultures légumières. Ces coefficients sont disponibles dans l'annexe 11.2

<https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/equilibre-de-la-fertilisation-azotee-nouveau-referentiel-a-compter-du-1er-a2945.html>

### Contacts :

**Morgane Adamolle**

Conseillère agronomie légumes plein champ  
[morgane.adamolle@bretagne.chambagri.fr](mailto:morgane.adamolle@bretagne.chambagri.fr)

**Laure Beff**

Chargée de mission gestion des sols et fertilisation  
[laure.beff@bretagne.chambagri.fr](mailto:laure.beff@bretagne.chambagri.fr)